



Inclusion financière en sept ans au Togo

1 766 263 crédits accordés aux Togolais pour 98,23 milliards de francs CFA

Le président du Togo, Faure Gnassingbé, a aspiré à lutter autrement et efficacement contre la pauvreté, réduire les inégalités sociales et renforcer la résilience des plus ...



PAGE 6

POLITIQUE



Genre et agriculture

L'amélioration de la condition des femmes a fait l'objet d'échanges entre parlementaires et acteurs impliqués

Dans le cadre du réseau des parlementaires de la Cedeao sur l'égalité de genre, les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Parlement ...

PAGE 3

ACTUALITE



Secteur de l'éducation

Qu'est-ce qui explique la naissance d'un nouveau syndicat ?

Depuis quelques jours, l'on assiste à un bras de fer juridique entre le professeur Dodzi Komla Kokoroko, ministre togolais des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat et le Syndicat des ...

PAGE 11

«Gros bras»

La police nationale décide de s'occuper enfin du phénomène

Le phénomène des « gros bras » a souvent été indexé par les Togolais en général et les médias en particulier, surtout en matière de règlement de ...

PAGE 11



58e session ordinaire de la Cedeao

Faure Gnassingbé et ses homologues toujours contraints à la vidéoconférence

Le président de la République togolaise, Faure Gnassingbé et ses homologues de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao), étaient interconnectés samedi dernier pour la 58e session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement. On note avec regret que ces importants rendez-vous doivent toujours se faire à distance.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Covid-19 au Togo : attention aux risques d'un retour en arrière !

Lors du point de presse du Comité national de la gestion de la riposte contre la Covid-19 (CNGR-Covid-19) la semaine dernière à Lomé, le premier responsable de cet organe en charge de la gestion de l'épidémie dans notre pays, a pour une énième fois appelé toute la population à la responsabilité. Les risques d'un retour en arrière ne sont pas loin.

La pandémie de coronavirus dans le monde entier évolue de rebondissements en rebondissements. La situation est la même dans notre pays aussi. « Malgré une lueur d'espoir marquée par l'arrivée prochaine du vaccin, la lutte est loin d'être terminée », a déclaré le professeur-colonel Djibril Mohaman mercredi dernier. « La détermination doit donc rester la même », a-t-il ajouté.

Malheureusement, l'on assiste à un relâchement de façon générale dans le respect des mesures barrières. D'ailleurs, depuis le début de cette crise, il y a certaines personnes qui n'ont jamais rien pris au sérieux. La distanciation physique, le lavage régulier des mains et surtout le port de masque de protection, ne les préoccupent pas du tout ...

PAGE 3

Communications électroniques

L'Arcep fixe de nouveaux principes tarifaires applicables aux opérateurs

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a fixé de nouveaux principes tarifaires applicables aux services des communications électroniques au Togo. Ces principes font partie de la décision N° 011/ARCEP/DG/21 du 19 ...



PAGE 5

	SOMMAIRE	Mali / Transition La Cedeao exige la dissolution du Comité national de salut public  P 4	3^e édition des Rencontres du marché des Titres publics Le Togo était à l'honneur le vendredi, jour 3 de l'évènement  P 5	Théâtre / Alô lele Une innovation théâtrale en mouvement au Togo  P 9
---	------------------------	--	--	---

Promotion des bénéficiaires des produits FNFI

«Quand vous exercez une AGR, vous contribuez à votre manière à la consolidation de l'économie nationale», Ahanou Abl Kobayé, bénéficiaire Apsef

Ce lundi, Atakpamé dans la région des Plateaux accueille votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI" pour partager avec vous les témoignages de Ahanou Abl Kobayé qui fructifie actuellement son second cycle du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (Apsef). Avec ce crédit, notre bénéficiaire, 35 ans, commercialise aujourd'hui la pâte fermentée communément appelé Kom. Retour sur le parcours de cette trentenaire qui croit aussi que la réussite se trouve au bout de l'effort.



Ahanou Abl Kobayé

Ahanou Abl Kobayé est à l'image de ces milliers de femmes à travers le pays qui ont des potentialités de se prendre

en charge à travers une activité génératrice de revenus mais qui manquent de moyens pour passer à la réalisation de leurs rêves.

Mais ce frein n'a été que de courte durée chez dame Abl, car elle ne mettra pas longtemps afin de se rapprocher de Coopec

Illema, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux pour se renseigner davantage sur les opportunités qui existent en faveur des personnes dans le besoin comme elle.

Personnellement, je connaissais déjà l'existence du FNFI pour en avoir déjà entendu parler lors des émissions radios ou dans les sensibilisations foraines ici à Atakpamé. Du coup, quand j'ai ressenti le besoin d'exercer une petite AGR, il m'a tout simplement fallu me rendre auprès de COOPEC ILLEMA pour expliquer à un agent de crédit que je voulais voir dans quelle possibilité je pouvais avoir accès à un crédit pour réaliser mon activité. Les discussions que nous avons donc eues nous ont permis de nous rendre compte que j'étais le plus éligible au crédit APSEF. C'est ainsi qu'après tout le processus, j'ai dans la foulée obtenu une première tranche de 30.000 FCFA puis une seconde tranche de 40.000 FCFA. Et comme vous pouvez le constater, ces différents crédits obtenus m'ont permis de débiter la

commercialisation de pâte fermentée communément appelée Kom." Un début d'activités que notre interlocutrice exerce avec passion et amour, car pour elle, c'est en exerçant une activité avec dévotion que l'on pourra tirer son épine du jeu.

Comme vous le voyez, je mets tout mon cœur dans mon activité, car c'est elle qui me procure des revenus pour pouvoir vivre. Cette activité me procure un bien être, car je sais quoi faire de mes journées. Non seulement mes journées sont bien remplies, mais à la fin des journées j'ai des revenus qui me permettent de consolider mon économie jour après jour. Je suis heureuse car le FNFI m'a permis de me prendre en main. Vous savez, quand vous exercez une AGR, vous avez comme le sentiment que vous n'êtes pas inutile, vous contribuez, à votre manière, même si c'est à une petite échelle, à la consolidation de l'économie nationale. Et c'est ce sentiment que je ressens actuellement."

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel





fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Mson de la Presse: Casier N° 53 Siège Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Rachidou Zakari Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva Alexandre Wémima Edem Dadzie	Félix Tagba Edodji Nadia Attipoe Edem Kodjo Responsable administrative: Gloria Léma Yagla Service commercial: DIRECT AGENCY Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	--	---	--

DERNIERES HEURES

... À l'intérieur du pays, la situation est encore grave. Difficile de trouver une seule personne portant un masque lorsque vous sortez de Lomé. Il y en a même qui doutent encore de l'existence de cette maladie, du moins sur le territoire togolais. Et les conséquences ne sont pas loin. Quand on ignore complètement les mesures barrières et que des voyageurs arrivent clandestinement dans les communautés, on ne peut qu'assister au retour des restrictions comme c'est actuellement le cas dans la région des savanes. Selon le professeur-colonel Djibril, si la tendance se poursuit, il ne faudrait pas s'étonner que les restrictions soient renforcées. La situation inquiète surtout au niveau des bars et des lieux de culte. « Nous appelons à la responsabilité des responsables des bars et des lieux de culte. Nous ne voulons pas nous sentir obligés de revenir en arrière en fermant les bars et les lieux de culte », a-t-il prévenu.

E. Dadzie

58e session ordinaire de la Cedeao
Faure Gnassingbé et ses homologues toujours contraints à la vidéoconférence

Le président de la République togolaise, Faure Gnassingbé et ses homologues de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao), étaient interconnectés samedi dernier pour la 58e session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement. On note avec regret que ces importants rendez-vous doivent toujours se faire à distance.

Cela fait pratiquement un an que les dirigeants de la sous-région ouest africaine ne se sont pas réunis en un lieu pour discuter des défis auxquels doivent faire face nos Etats. Il est vrai que pour certaines circonstances comme les prestations de serment de présidents élus ou réélus et aussi et surtout dans le cadre de la résolution de la crise politique malienne, il y a eu des rencontres physiques. Mais, fondamentalement,

les déplacements sont très limités. Le travail à distance est privilégié comme cela est d'ailleurs devenu la mode partout dans le monde. La pandémie du coronavirus ne semble pas encore vouloir connaître une décroissance. Au contraire, l'année 2021 semble aussi sur le point de connaître le même sort que la précédente.

Le président togolais et ses homologues n'ont donc pas eu d'autres choix que



Faure Gnassingbé lors des travaux

de se parler à nouveau par vidéoconférence samedi dernier. Même le Dr Mohamed Ibn Chambas, représentant spécial du secrétaire général

des Nations unies pour l'Afrique de l'ouest et le sahel et l'ancien président du Nigeria, Goodluck Jonathan, émissaire de la Cedeao pour la résolution

de la crise malienne ont dû également se joindre à eux par vidéoconférence.

En tout cas, cela n'a pas empêché le chef de l'Etat et ses homologues de se pencher sur les dossiers brûlants de l'heure. « Cette session m'offre l'occasion d'échanger avec mes pairs sur la situation sécuritaire dans notre sous-région notamment au Mali, le programme de la monnaie unique et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (Zlecaf) dans l'espace communautaire », a écrit Faure Gnassingbé sur son compte officiel.

Edem Dadzie

Genre et agriculture
L'amélioration de la condition des femmes a fait l'objet d'échanges entre parlementaires et acteurs impliqués

Dans le cadre du réseau des parlementaires de la Cedeao sur l'égalité de genre, les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Parlement de la Cedeao, la FAO, l'IISD et Oxfam ont organisé du 21 au 22 janvier 2020 à Lomé un programme de renforcement des capacités des parlementaires togolais et de dialogue politique. La rencontre vise à susciter des solutions en faveur du genre et des investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour relever le défi faim zéro au Togo.

Les femmes constituent Environ 46% de la main-d'œuvre agricole au niveau mondial et 50% sont employées dans l'agriculture dans les pays de la Cedeao. Malheureusement, les droits des femmes liés au foncier rural et/ou leur accès sécurisé à la terre, sont confrontés à des logiques culturelles et sociétales qui ne sont pas toujours favorables à l'autonomisation économique des femmes. Cette situation est préjudiciable à la sécurité alimentaire. Les lacunes du cadre juridique et politique, les faibles capacités institutionnelles et financières pour l'intégration de la dimension genre, les faibles systèmes de responsabilisation et la faible participation des femmes aux processus décisionnels sont quelques

obstacles majeurs identifiés pour l'autonomisation de la femme dans le secteur agricole. Selon Damien Mama, le coordonnateur-résident du Système des Nations unies (SNU) au Togo, « les Nations unies appellent à réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme ». Au Togo, les données révèlent qu'en 2006, environ 20 femmes pour 100 hommes possèdent des terres ou des fermes en zone rurale. Ce ratio est à 25% de femmes pour 100 hommes en 2011 et devrait évoluer positivement avec les efforts. De même, les exploitations dirigées par des hommes sont en moyenne plus grandes : la taille des exploitations est fréquemment comprise entre 1 et 3 ha pour les hommes et entre 0,5 et 2ha pour les femmes. En ce qui concerne l'élevage,



Photo de famille des officiels

les données disponibles révèlent que, parmi les chefs de ménage possédant du bétail, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes. 4,3% des ménages dirigés par les femmes ne possèdent pas de parcelles ; 64,3% des ménages dirigés par les femmes possèdent 1 à 3 parcelles. L'élevage du gros bétail et de certaines espèces spéciales est bien souvent réservé à l'homme tandis que les femmes s'occupent essentiellement du petit bétail et des volailles. Parmi les 11 551 ménages pratiquant la pêche et

l'aquaculture (2,3% de l'effectif total des ménages agricoles) seuls 702 sont des ménages féminins. Par rapport à cette activité, la femme se retrouve plus dans la transformation des produits de pêches. La présidente de l'Assemblée nationale togolaise, Yawa Djigbodi Tsègan, est convaincue que « ce sujet d'actualité nous interpelle tous et nous amène à explorer des pistes de transformation du secteur agroalimentaire ». « Les femmes rurales sont un puissant levier pour le développement

agricole et la lutte contre la faim et la malnutrition », a poursuivi madame Tsègan dans son discours d'ouverture des deux jours de formation et de dialogue multiacteurs. Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural, Antoine Lekpa Gbégbéni a pour sa part, assuré que « le gouvernement s'est engagé à poursuivre la promotion de l'équité genre, l'autonomisation et la participation de la femme rurale ». La rencontre a été sanctionnée par une déclaration.

E. Dadzie

Congo / Présidentielle 2021

Denis Sassou Nguesso candidat à sa propre succession

A la faveur d'une cérémonie de lancement des travaux de construction d'une route le samedi 23 janvier 2021 dernier, le président congolais Denis Sassou Nguesso, 77 ans, confirme sa candidature à la présidentielle de mars prochain dans son pays.

Président du Congo entre 1979 et 1992 puis depuis 1997, Denis Sassou Nguesso dirige ce pays de 5 millions d'habitants, dépendant du pétrole, asphyxié depuis 2014 par une crise économique qui l'a contraint à négocier une aide du Fonds monétaire international (FMI). En 2016, Sassou Nguesso modifie la Constitution de son pays pour se faire réélire au cours d'un scrutin tant décrié par l'opposition et une partie de la communauté internationale. « Nous nous portons

candidat à l'élection présidentielle du 21 mars. Merci de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer définitivement sur le sujet », a-t-il déclaré devant une foule venue assister au lancement des travaux d'une route à Kibangou dans le Niari devant relier, à terme, le Congo et le Gabon. Pour l'occasion, les notables de la contrée ont remis au président ce qu'ils désignent par les attributs du pouvoir : une vieille natte et une autre toute neuve, symbole de la continuité,

selon leur expression. À ces nattes il faut ajouter une peau et des dents de panthère ou encore des noix de cola.

À 77 ans, le président congolais va briguer un nouveau mandat. Denis Sassou-Nguesso, qui cumule 36 années à la tête du Congo, avait été investi officiellement, le vendredi 8 janvier 2021, candidat au scrutin présidentiel de mars 2021 par sa formation politique, le Parti congolais du travail (PCT) qui dit œuvrer pour sa victoire. Il aura pour adversaire,



Denis Sassou Nguesso

Mathias Dzon, son ancien ministre des Finances entre 1997 et 2002 ou encore Guy-Brice Parfait Kolélas qui s'est classé deuxième à la présidentielle de 2016. « Ensemble, nous participerons dans la paix

pour poursuivre la marche vers le développement », a déclaré en outre, Denis Sassou Nguesso, promettant que le scrutin se déroulera dans la transparence.

T.M.

Mali / Transition

La Cedeao exige la dissolution du Comité national de salut public

La Cedeao veut que le président Bah N'Daw et son gouvernement de transition respectent sa feuille de route. Des élections doivent avoir lieu sur l'ensemble du territoire malien dans 14 mois maintenant. Et pour ne laisser aucun espace, à la moindre tentative d'empêcher ce processus, les chefs d'Etat de la Cedeao exigent la dissolution immédiate du Comité national de salut public (CNSP).



Délégation de la Cedeao au Mali

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao ont d'abord écouté leur homologue malien, Bah N'Daw, dérouler son point sur la mise en place de la feuille de route. Ce fut ensuite la présentation du rapport de Goodluck Jonathan, le médiateur de l'organisation ouest africaine. Puis d'une seule et ferme voix, les dirigeants de la Cedeao ont rappelé le Mali à ses engagements : le respect scrupuleux de la feuille de route, le respect du calendrier de la mise en place de tous les organes. Et surtout une priorité, la dissolution du CNSP, le Comité national pour le salut public.

La charte de transition malienne stipule « le CNSP est dissous après la mise en place des organes de transition ». Malgré l'instauration du président et de son gouvernement de transition, aucun acte officiel au Mali n'a fait disparaître le CNSP.

Créé le 19 août dernier, cette structure politico-militaire a toujours à sa tête Assimi Goïta, colonel des forces armées et leader des putschistes. En tant qu'actuel vice-président de la transition malienne, Assimi Goïta était probablement samedi aux côtés de Bah N'Daw durant ce 58e sommet de la Cedeao en visioconférence,

Assimi Goïta est resté muet tout au long des échanges. Le protocole de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ne lui permettait pas de prendre la parole.

Rfi.fr

Bénin / Présidentielle 2021

Colistière de Patrice Talon : Mariam Chabi Talata Zime, le choix de la raison ?

A la surprise générale, l'honorable Mariam Chabi Talata Zime a été désignée par le président Patrice Talon pour être sa colistière pour la présidentielle d'avril prochain au Bénin. Pour cette philosophe de profession que rien ne prédestinait à un tel niveau de responsabilité, même au niveau de l'Assemblée nationale, le choix porté sur sa personne est un événement aux relents politiques incommensurables. Analyse d'un choix politique « mesuré » d'un président, candidat à sa propre succession, en quête de ressources pour « finir le job » qu'il a commencé en 2016.

Alors que des noms influents des deux principaux blocs de la mouvance présidentielle circulaient avec insistance dans les coulisses, le président Patrice Talon crée la surprise et opte pour une femme dont le nom ne figurait même pas sur la « short list » des deux partis chargés de proposer le nom du candidat de la majorité à la vice-présidence au président Talon.

Soucis d'équilibre régional ? Ou désir de rompre avec la guerre fratricide que semblait se livrer Sacca Lafia de l'Union progressiste et Robert Gbani du Bloc républicain ? L'on ne pourrait qu'émettre des hypothèses. Ce qui est sûr, c'est que le choix du président sortant, candidat à sa propre succession, est un choix « mesuré ».

En réalité, le choix d'une femme à ce niveau de responsabilité au Bénin est une première. Il procède de la rhétorique véhiculée par le régime Talon pour justifier la dernière réforme constitutionnelle. Pour Modeste Toffohossou, journaliste et spécialiste de la politique béninoise, « La question de la promotion du genre va de pair avec la démocratie et les droits de l'homme. C'est une trilogie. Le Bénin traverse une crise démocratique sans précédent depuis 2016. Si ce choix se confirmait, cela implique que Patrice Talon opère un



Mariam Chabi Talata Zime

revirement idéologique. Mais connaissant son « mindset », il s'agirait plus d'une manœuvre. La décennie qui commence en 2021 est consacrée au plan mondial à la promotion de la femme et de l'équité de genre. En outre, ce choix est aussi une belle claque aux « prétendants politiques » qui se disputaient la légitimité d'une telle place. Ils ont été mis à l'écart et c'est un message fort ».

Professeur de philosophie, députée, née le 7 juillet 1963, Mariam Chabi Talata Zime entre au Parlement en 2019 comme suppléante du ministre de l'Intérieur puis se fait élire vice-présidente de l'Assemblée nationale. Dans la 8ème circonscription où elle est députée « suppléante », même si sa popularité est

quelque peu écornée par l'aura de l'ancien président Yayi Boni dont elle n'a jamais cessé de critiquer la gouvernance passée, Mariam Chabi Talata Zime est une femme de rigueur, féministe engagée dont le parcours politique force l'admiration.

Ancienne icône de l'Alliance Soleil, la 1ère vice-présidente de l'Assemblée nationale béninoise a siégé au conseil municipal de Parakou, présidente de l'Union des femmes élues locales de l'Alibori, le Borgou et les Collines, et a été particulièrement remarquable dans la revendication de la représentation égale homme-femme sur les listes des partis politiques lors des consultations électorales.

Alexandre Wémima

Communications électroniques

L'Arcep fixe de nouveaux principes tarifaires applicables aux opérateurs

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a fixé de nouveaux principes tarifaires applicables aux services des communications électroniques au Togo. Ces principes font partie de la décision n° 011/ARCEP/DG/21 du 19 janvier 2021. Selon l'autorité de régulation, la décision a été notifiée le même jour à Togo Télécom, Togo Cellulaire, Moov Africa Togo, GVA Togo, Téolis SA et Café Informatique & Télécommunications.

La décision est constituée de 5 différents principes tarifaires. Le premier concerne la transparence et la comparabilité des offres disponibles sur le marché. L'objectif est de permettre aux consommateurs d'orienter leurs choix. Ainsi, les opérateurs ont l'obligation de communiquer clairement aux utilisateurs, « les tarifs de base applicables en dehors de tout forfait ou promotion (quelles que soient les unités de tarification utilisées), par unité de valeur en F CFA, pour une minute de

communication voix, par SMS et par mégaoctet. Il en est de même pour les tarifs des forfaits et des promotions qui doivent également mettre en évidence les tarifs réels appliqués par unité de valeur en F CFA. Par ailleurs, ceux-ci doivent également communiquer les tarifs de toutes les options permanentes relatives à chaque offre de base ainsi que tous les avantages y liés, sous quelque forme que ce soit », note l'Arcep. Selon le deuxième principe, la durée de validité des recharges de crédit de

communication au tarif de base sur une carte SIM, est liée au cycle de vie de cette carte SIM. De fait, l'Arcep relève que les recharges de crédit de communication au tarif de base ne doivent pas comporter de durée de validité au-delà de laquelle l'utilisateur perd le solde restant de son crédit. Autrement dit, le crédit sur une carte SIM ne peut plus être considéré comme expiré, tant que la carte SIM est active.

Autre principe, la durée de validité accordée aux offres forfaits et promotionnelles. D'après la



Le siège de l'Arcep à Lomé

décision de l'Arcep, cette durée doit être raisonnable au regard du montant de souscription et clairement portée à la connaissance des consommateurs.

Le quatrième principe est relatif aux frais appliqués pour les transferts de crédit de communication de compte à compte entre consommateurs. L'Autorité indique que ces frais ne doivent pas dépasser 3% du montant transféré.

En dernière position,

l'Arcep indique que « l'accès du public aux services d'assistance clientèle des opérateurs ne peut être facturé à plus de 20 F CFA par appel, et ce, quelle que soit la durée de l'appel ».

La démarche de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes vise à améliorer la qualité du service et à réduire les coûts de communication aux consommateurs.

Félix Tagba

Agro-industrie et production animale

Ghislain Awaga investit 3 milliards CFA dans une chaîne agroalimentaire à Notsè

Le jeune entrepreneur togolais se lance dans l'agrobusiness et la production animale. Sa société Global Trade Corporation SA a financé un projet d'exploitation d'une chaîne agroalimentaire à Notsè (environ 90 km de Lomé). Le premier coup de pioche des travaux d'installation de la chaîne agroalimentaire a été donné ce samedi 23 janvier par Ghislain Awaga à Notsè Dewe Agoto, en présence des autorités locales et des différents acteurs et entités impliqués dans la chaîne.



Ghislain Awaga, (premier à partir de la droite) lors du lancement du projet

Le projet financé à hauteur de 3 milliards CFA, vise à mettre en place une chaîne de production, de transformation et de distribution de produits agricoles et d'élevage principalement les spéculations végétales comme la pastèque, le soja, le gingembre et l'anacarde et les spéculations animales comme les volailles, les bovins, les porcins et la pisciculture etc...

Selon les responsables de Global Trade Corporation SA, la chaîne veut organiser des synergies entre des acteurs de l'agriculture, de l'élevage et de transformation des produits agricoles sur un même territoire.

Selon Alley Godwin, directeur général adjoint de Global Trade, cette chaîne vient mettre en valeur tout le potentiel du secteur agroalimentaire togolais pour un développement

inclusif. Elle vient appuyer les efforts du Togo dans l'atteinte de l'axe 2 du Plan national de développement (PND 2018-2022) tout en prenant en compte les réalités et spécifiés de notre pays.

« Elle a pour objectifs, le développement du secteur agroalimentaire au Togo dans une logique de chaîne de valeur agricole fermée, l'organisation et la fédération des systèmes de coopération pour encourager la consommation locale aux niveaux national et international », a-t-il ajouté.

Le projet sera réalisé dans sa première phase sur une parcelle de plus de 500 hectares dans la préfecture de Kloto. A terme, le projet global sera réalisé sur 1500 hectares. Il occasionnera

une production animale et végétale à grande échelle. Une partie de la production végétale sera directement destinée à la production animale et certaines spéculations comme l'anacarde, le gingembre conditionnées à l'usinage, seront directement destinées à la distribution et à la consommation.

Les spéculations animales seront quant à elles destinées à la distribution à de grandes sociétés de distribution alimentaire, des commerces de proximité, la restauration hors domicile, commerciale ou collective et à des industries agroalimentaires.

Les bénéficiaires de ce projet dont la première rentabilité doit être effective à partir du deuxième semestre 2021 sont principalement les

partenaires de la GTC SA, les entreprises, les distributeurs etc...

A moyen terme, la GTC SA entend assurer la production agricole sur une superficie de 1000 ha de cultures tels que le soja avec une capacité annuelle de 2500 tonnes, le gingembre (6000 tonnes) et l'anacarde (500 tonnes) et assurer la production des animaux tels que les volailles avec une capacité annuelle de 120000 têtes (poulets de chair) et 80 000 têtes (pondeuses) ; les porcins avec une capacité de production de 40 000 têtes, les bovins avec une capacité de production de 20 000 têtes et également assurer la demande de poissons à travers la pisciculture.

Rachid Zakari

3^e édition des Rencontres du marché des Titres publics

Le Togo était à l'honneur le vendredi, jour 3 de l'évènement

Les Rencontres du marché des Titres publics (MTP) organisées par l'Agence Umoa Titres (AUT) se sont ouvertes le mercredi 20 janvier 2021. Cet évènement qu'était censé accueillir le Togo s'est plutôt déroulé de manière virtuelle. Il a vu la participation de plusieurs acteurs des MTP, des responsables d'institutions bancaires, des Sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) et des journalistes économiques de la sous-région.

«Gestion collective et des investisseurs institutionnels : deux leviers pour mobiliser

l'épargne et renforcer la résilience du MTP», est le thème de la troisième édition

des Rencontres des MTP. Le caractère virtuel de...

Suite à la page 11

Inclusion financière en sept ans au Togo

1 766 263 crédits accordés aux Togolais pour 98,23 milliards de francs CFA

Le président du Togo, Faure Gnassingbé, a aspiré à lutter autrement et efficacement contre la pauvreté, à réduire les inégalités sociales et à renforcer la résilience des plus vulnérables en faisant d’eux des acteurs du tissu économique du Togo. En janvier 2014, le chef de l’État a apporté une réponse en lançant officiellement le Fonds national de la finance inclusive (Fnfi). Sept ans après, que retenir ?

L’ambition du FNFI est d’offrir aux populations vulnérables un meilleur accès aux services financiers, afin qu’elles puissent surmonter les contraintes pour exercer des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Sept années après, des femmes et des jeunes sont passés à la résilience et plusieurs sont désormais considérés comme des success-stories.

De janvier 2014 au 22 janvier 2021, 1 766 263 crédits ont été accordés à des togolais et togolaises représentant 98,23 milliards de francs CFA. Le taux de remboursement est de 92,40% illustrant ainsi le rapport franc et exclusif des bénéficiaires avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Ces résultats et l’impact sur les populations sont si réels que depuis 2018, le Togo fait partie des pays enregistrant la plus forte progression soit +11,7% devant le Mali (11,1%) et la côte d’Ivoire (+7,1%) puis est devenu en 2019 le premier au classement dans la zone UEMOA en matière d’accès aux services financiers.

En 2019, le pays a enregistré un taux de 25,1% pour le secteur bancaire classique et de 78,5% au titre du secteur des systèmes financiers décentralisés (SFD), devant le Bénin deuxième avec 72,2%. Ceci fut possible grâce à la gamme diversifiée et adaptée des produits disponibles et très connus. D’autres nouveaux produits ont été récemment lancés, notamment N’KODEDE, KIFFE et Crédit Relance des MTPME.

Au-delà, l’inclusion financière a été à l’avant-garde des mesures de résilience et de riposte prises par le président Faure Gnassingbé et son gouvernement dans la lutte contre la pandémie à l’infection Covid-19.

Malgré ces résultats positifs, les ambitions du Chef de l’Etat se veulent plus grandes pour le bien-être des populations togolaises. Dans ce contexte, la Stratégie d’Inclusion Financière 2021-2025 en cours d’élaboration par la Ministre Mazamesso Assih et ses équipes vise à prolonger les acquis nationaux en la matière et améliorer davantage les performances du pays au plan régional. Avec cette stratégie, il s’agira alors de renforcer le cadre d’intervention de l’Etat, d’améliorer la couverture géographique de services et de mettre à disposition des services financiers digitaux via la création d’une banque digitale.

Produits "Nkodédé" et "Kiffe"

En janvier 2020, le FNFI a initié deux nouveaux produits à l’endroit des bénéficiaires en fin de cycles des produits FNFI et des jeunes apprentis en formation dans les centres de formation technique reconnus par l’Etat : “Nkodédé” et “Kit de financement, formation et entrepreneuriat” (Kiffe) leur sont respectivement dédiés. Ces deux catégories de bénéficiaires constituent en réalité des cibles qui auront pleinement leur rôle à jouer en terme de créations d’emplois dans le cadre du PND.

En partenariat avec Orabank, le FNFI leur permet à travers ce dispositif de bénéficier jusqu’à 5.000.000 de FCFA pour des investissements de taille plus grande. Mais plus important, cela leur permet de marquer immédiatement leur passage dans le système bancaire classique. En vérité, c’est une première dans le mécanisme d’inclusion financière dans la sous-région. Le Togo devient le seul pays à faire passer ses bénéficiaires à la banque classique. Signe de la réussite de l’inclusion financière voulue par le Chef de l’Etat.

Le montant du crédit est tout aussi historique où dans le cas du second produit, tous les jeunes en apprentissage ou en formation dans les centres techniques agréés par l’Etat peuvent bénéficier d’un montant de 400 000 FCFA pour financer leur formation, puis leur installation professionnelle. De nouveaux produits qui portent à dix le nombre de produits proposés par le FNFI depuis sa mise en place le 25 janvier 2014. Et d’un crédit minimum de 30.000 francs CFA en cette année là auprès des microfinances, la croissance s’est poursuivie en permettant de franchir désormais la barrière des banques.



Le chef de l'Etat saluant des femmes bénéficiaires de Fnfi



Des femmes bénéficiaires de Fnfi



Dans le stand d'une commerçante bénéficiaire de crédit Fnfi



Dans le stand d'une commerçante bénéficiaire de crédit Fnfi

La preuve que l’inclusion financière est en plein essor et en croissance au Togo. Une performance reconnue par les instances sous-régionales et internationales. Selon le dernier rapport de la BCEAO sur la situation de l’inclusion financière dans les États membres de l’Uemoa, le Togo enregistre le deuxième taux d’inclusion financière le plus élevé (71,9 %).

CITATION DIRECTE

2^e ORIGINAL

An deux mille vingt
Et le Mardi 15 Décembre à 08 heures 34 min

A la requête de la **SOCIETE DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE LOME (STIL)**, Société Anonyme au capital social de 620.000.000 F CFA, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RC n°2620 Livre 3, ayant son siège à Lomé, zone portuaire, BP : 20595, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, lequel par les présentes et leurs suites y a élu domicile ;

Assistée de la **SCP AQUEREBURU & PARTNERS** Société d'Avocats, Juridique et Fiscal sise au 777, (Immeuble ALICE), Avenue Kieber DADJO, Tél : 22 21 05 05, 08 B.P. 8989 Lomé 08, agissant pour suites et diligences de son Gérant, Maître Alexis Coffi AQUEREBURU, Avocat à la Cour ;

J'ai

Nous, Maître Essadjolo KPATCHA, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1^{re} Instance de 1^{re} Classe de Lomé y demeurant 55, Rue KPOOUEDDE à 100 m en prolongement côté Sud-Est de l'Autoroute ECOVOIR, sur le Bd Jean Paul II près des Bails Soussigné

Donné citation ensemble avec un bordereau de pièces à :

1- La société **AK-SAFARIE SARL**, ayant son siège social à Lomé, Tél : (00228) 22 61 33 34, prise en la personne de sa Gérante, demeurant et domicilié audit siège, en ses bureaux où étant et parlant à : Par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile et ce parce que la requête ne se trouve pas à l'adresse du siège et qu'elle ne dispose pas d'un contact téléphonique

2- Madame **ASSIONGBON Adakou Nadi Popo**, Tél : 93 46 23 24 / 93 27 17 17 Gérante de la société AK-SAFARIE SARL, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à : Par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile et ce parce que la requête déclarée n'est plus garantie par la société AK-SAFARIE ni personnelle de la dite société

A comparaître le mercredi 16 décembre 2020 à huit (08) heures précises du matin, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal de Première Instance de Lomé, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière correctionnelle ;

En présence du Procureur de la République ;

①

POUR

Attendu que dans le cadre de leurs relations commerciales, la société AK-SAFARIE restait devoir à la société STIL la somme de 84.854.638 FCFA au titre des marchandises acquises auprès de cette dernière ;

Attendu que par jugement n° 800/2017 du 19 décembre 2017, la deuxième chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Lomé a condamné la société AK-SAFARIE à payer à la requérante, la somme de 84.854.638 FCFA ; (Pièce n°1)

Qu'en vertu de la grosse dudit jugement, une saisie vente a été pratiquée par le ministère de Maître Essadjolo KPATCHA, Huissier de justice à Lomé sur les biens meubles corporels de la société AK-SAFARIE et Madame ASSIONGBON Adakou Nadi Popo, sa garante a été constituée gardienne des biens saisis ; (Pièce n°2)

Qu'en prélude à la vente des biens saisis, par procès-verbal de vérification des biens meubles saisis établi le 19 décembre 2018, l'huissier a constaté que certains biens saisis à savoir, sept cent soixante-seize (776) paquets de ciment DANGOTE, un tuyau galva et quatre feuilles de tôle 1 galva avaient disparu ; (Pièce n°3)

Que par courrier en date du 1^{er} avril 2019 le conseil de la société STIL a signifié à la gardienne des biens en la personne de la Gérante de la société AK-SAFARIE que la disparition des biens saisis placés sous sa garde était constitutive de délit de détournement d'objet saisi prévu et puni par le code pénal ; (Pièce n°4)

Attendu que par procès-verbal de diligences établi par le ministère de Maître Essadjolo KPATCHA, il a été constaté que les lieux où étaient gardés les biens saisis étaient fermés ; (Pièce n°5)

Qu'à ce jour, la société AK-SAFARIE a déménagé en emportant avec elle tous les biens saisis qui se trouvaient dans le magasin pour une destination inconnue ;

Qu'elle reste devoir à la requérante la somme de 43.094.000 FCFA ; (Pièce n°6)

Attendu que ces agissements sont constitutifs du délit de détournement d'objets saisis prévu et puni par les articles 443 et 444 du code pénal togolais qui disposent :

Article 443 du code pénal : « Le détournement d'objet saisi est le fait, par le saisi, de détruire, de s'approprier, de ne pas restituer ou de faire obstacle aux droits d'autrui sur un objet saisi entre ses mains en garantie des droits d'un créancier et confié à sa garde ou à celle d'un tiers. » ;

Article 444 du code pénal : « Toute personne coupable de détournement d'objet saisi est punie d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à trois (03) ans et d'une amende d'un million (1.000.000) à trois millions (3.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines. » ;

Attendu que mieux, les biens saisis ne peuvent être déplacés que dans les conditions fixées par l'article 97 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUSPRVE) qui dispose que : « les biens saisis sont indisponibles. Si une cause légitime rend leur déplacement nécessaire, le gardien est tenu d'en informer préalablement le créancier, sauf en cas d'urgence absolue.

En tout état de cause, il indiquera au créancier le lieu où les biens seront placés. » ;

Qu'en déplaçant les biens saisis en un lieu inconnu de la société STIL ; la débitrice saisie et la gardienne font obstacle aux droits de la requérante sur les biens saisis entre leurs mains ;

Attendu qu'en égard à tout ce qui précède, il y a lieu, sur l'action publique, de déclarer les requis coupables du délit de détournement d'objet saisi ; délit prévu et puni par les articles 443 et 444 du code pénal togolais ;

Attendu que sur l'action civile, il y a lieu de recevoir la société STIL en sa constitution de partie civile et condamner solidairement les requis à payer à la requérante la somme de quarante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille (43.094.000) FCFA au titre de sa créance et celle de cinquante millions (50.000.000) FCFA à titre de dommages-intérêts en réparation de tous les préjudices subis ;

②

PAR CES MOTIFS :

Sur les réquisitions de Monsieur le Procureur de la République, faire application de la loi pénale ;

En conséquence,

SUR L'ACTION PUBLIQUE

- Déclarer les requis coupables du délit de détournement de biens saisis, délit prévu et puni par les articles 443 et 444 du code pénal togolais ;

SUR L'ACTION CIVILE

Recevoir la société STIL en sa constitution de partie civile ;

- Condamner solidairement les requis à payer à la requérante la somme de quarante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille (43.094.000) FCFA au titre de sa créance

- Condamner également les requis à payer à la requérante la somme de cinquante millions (50.000.000) FCFA à titre de dommages-intérêts en réparation de tous les préjudices subis ;

- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

- Condamner les requis aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES

A CE QU'ILS N'EN IGNORENT

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies du bordereau de pièces jointes ainsi que du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA ;

L'HUISSIER

PJ : Bordereau de Pièces

③

AVENIR

2^e ORIGINAL

An deux mille vingt et un
Et le mercredi 13 Janvier à 09 heures 08 minutes ;

A la requête de la **SOCIETE DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE LOME (STIL)**, Société Anonyme au capital social de 620.000.000 F CFA, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RC n°2620 Livre 3, ayant son siège à Lomé, zone portuaire, BP : 20595, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, lequel par les présentes et leurs suites y a élu domicile ;

Assistée de la **SCP AQUEREBURU & PARTNERS**, Société d'Avocats, Juridique et Fiscal, sise au 777, Avenue Kieber DADJO (Immeuble ALICE), 08 B.P. 8989 Lomé 08, Tél. 22 21 05 05 / 22 21 49 01 agissant pour suites et diligences de son Gérant Maître Alexis Coffi AQUEREBURU, Avocat à la Cour ;

J'ai

Nous, Maître Essadjolo KPATCHA, Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1^{re} Instance de 1^{re} Classe de Lomé y demeurant 55, Rue KPOOUEDDE à 100 m en prolongement côté Sud-Est de l'Autoroute ECOVOIR, sur le Bd Jean Paul II près des Bails Soussigné

Donné avenir à :

1- La société **AK-SAFARIE SARL**, ayant son siège social à Lomé, Tél : (00228) 22 61 33 34, prise en la personne de sa Gérante, demeurant et domicilié audit siège, en ses bureaux où étant et parlant à : Par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile et ce parce que la requête ne se trouve pas à l'adresse du siège et qu'elle ne dispose pas d'un contact téléphonique

Madame **ASSIONGBON Adakou Nadi Popo**, Tél : 93 46 23 24 / 93 27 17 17 Gérante de la société AK-SAFARIE SARL, demeurant et domiciliée à Lomé, où étant et parlant à : Par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Lomé conformément à l'article 58 du code de procédure civile et ce parce que la requête déclarée n'est plus garantie par la société AK-SAFARIE ni personnelle de la dite société

A comparaître le 27 janvier 2021 à huit (08) heures précises jour et heures suivants s'il y a lieu à l'audience et par-devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, statuant en matière correctionnelle ;

En présence du Procureur de la République ;

④

POUR :

Attendu que par exploit en date du 08 décembre 2020 du Ministère de Maître Essadjolo KPATCHA, Huissier de Justice près le Tribunal et la Cour d'Appel de Lomé, la requérante a fait donner citation directe aux requis à comparaître le 16 décembre 2020 ;

Attendu que ladite affaire n'a pas été enrôlée pour la date sus visée ;

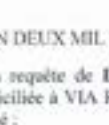
Attendu que par la présente, la requérante donne avenir aux requis à comparaître à la date du 27 janvier 2021 pour s'entendre adjuger à son profit les demandes contenues dans son exploit introductif d'instance ;

A ce qu'il n'en ignore ;

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copie du présent exploit et de celui du 8 décembre 2020 dont le coût est de : _____ F CFA ;

L'HUISSIER

⑤



SIGNIFICATION DU JUGEMENT N°0454/2018
DU 23 FEVRIER 2018

COPIE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN ET LE Vingt-cinq (25) Janvier

A la requête de **Dame BOCCOVI Ayélé Akofa**, de nationalité Italienne, demeurant et domiciliée à VIA ROCCA TEDALDA 145, 50136 Firenze en Italie, de passages réguliers à Lomé ;

Assistée de Maître **HILLAH Ayité Mawulolo**, Avocat à la Cour à Lomé, 7, Rue 7, quartier ADOBOUKOME (2^{ème} Rue au Nord derrière la grande poste de Lomé), 06 B.P : 60403, Tél : 22 22 68 72, Fax : 22 22 58 11, Email : cabinetmchillah@yahoo.fr, en étude de qui pour les besoins de la présente instance, domicile est élu ;

Nous Me Basile Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de 1^{ère} Instance de Lomé,
demeurant et domicilié en ladite Ville,
5, rue Marché Supérieur Place ANANI SANTOS
Sousigné

Avons signifié et en tête de celle des présentes laissé à :

• **Monsieur ADOTEY Adotévi**, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *le requis n'a domicile ni résidence connus, nous avons conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile procédé à la notification, par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Première Instance de Lomé, et par insertion dans le journal TOGO MATIN désigné par le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, suivant ordonnance N°3126/20 du 24 Novembre 2020.*

* Copie du jugement N°0454/2018 rendu le 23 Février 2018 par le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, dont le dispositif est ainsi libellé :

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la demanderesse et par défaut réputé contradictoire à l'égard du requis, en matière civile d'état des personnes et en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit dame BOCCOVI Ayélé Akofa en son action en divorce régulière ;

AU FOND

Vu l'ordonnance de non-conciliation N°219/17 du 03 novembre 2017 ;

Vu les dispositions de l'article 127 du code des personnes et de la famille ;

Prononce, aux torts exclusifs du mari, la dissolution du mariage célébré à l'état civil central de la ville de Lomé le 23 Juillet 2015 entre sieur ADOTEY Adosévi, né à Lomé le 05 Juillet 1964 et dame BOCCOVI Ayélé Akofa, née également à Lomé le 22 juillet 1970 ;

Condamne le requis à payer à la requérante un franc symbolique à titre de dommages-intérêts ;

Ordonne la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres de l'état civil central de Lomé, lieu de la célébration du mariage, ainsi que sa mention en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance de chacun des époux ;

Met les dépens à la charge du défendeur ;

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit./.

De suite à même requête, nous, Huissier susdit et soussigné, avons avisé le requis qu'il peut interjeter appel par acte extrajudiciaire contre le présent jugement conformément à la loi dans un délai d'un (01) mois à compter de la présente signification ;

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus laissé copie du jugement susvisé ainsi que celle du présent exploit dont le coût est :

L'HUISSIER,

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Réflexion

Je suis un maçon et je suis marié à ma femme il y a 5 ans déjà. J'avoue que ma femme m'a toujours l'amour d'une femme envers son mari.

Je travaillais un jour sur un chantier quand je devais prendre un appel et par manque de contrôle, je suis tombé du haut de l'étage. Ce qui m'a paralysé depuis 2 ans et je suis sur place. C'est par des traitements que mes bras ont eu vie. Mais mes pieds et mon appareil génital ne fonctionnent plus. Je ne peux plus rien faire. Je vois ces temps une haine sur les regards de ma femme car deux ans depuis je n'ai plus couché avec elle. Tous les traitements sont sans solution. Je la soupçonne déjà d'infidélité car elle prend des appels en cachette et ses manières de faire le démontrent. Devant nos enfants des fois elle me parle avec un manque de respect et ça me fait honte. C'est bien vrai que c'est elle qui assume tout car je suis sur place sans boulot. Je suis dans ma propre maison.

Je veux quitter aller rester au village pour ne pas mourir a cause de son infidelité.Dites moi si c'est la meilleure solution.

N'attends rien du hasard ni d'autrui car si le partage doit être fait par un être humain tu n'auras jamais ta part, sache que c'est l'homme qui fabrique de l'argent mais c'est Dieu qui le partage. Bon réveil et bn début de semaine.

Que l'Amour soit notre bouclier

Il y a un couple qui ne s'entend jamais. Mais chaque année il y a toujours naissance de bébé.

J'aimerais savoir si ces enfants là c'est par bluetooth ou par xender ???

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyekonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie
Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél:
22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV : Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL
Siège social : Tokoin habitat
Rue Akeita, Villa Jehovah-Rapha en face de la Direction
Régionale des Affaires Sociales.
08 BP: 81476 / Tél: (00228) 93 97 20 20 / 22 20 88 05
E-mail: cliniqueunidal2015@gmail.com /
Ste web: www.unidialtq.org

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Otter Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Otter Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél :
22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Ot: Décon. Tél: 97 99 7919

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydro-); Tél: 90 24 10 72
GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Otier Baquida); Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation
d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue Francois Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHE (Boulevard du 13
Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super
Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super
Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier
Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91
81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90
79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;
Qtier: Foréver; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME)
; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine); Tél
: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70
61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél : 22 40 04 99

Médias / Frikakidz Tv

Une chaîne web éducative, vecteur des valeurs africaines

Mise en place par la jeune Ornella Cindy Eboko, Frikakidz Tv est une chaîne numérique qui véhicule des valeurs africaines. L'idée première de cette chaîne web est de combler le manque de contenu africain dédié aux enfants.

Mêlant les coutumes, les super-héros et la culture africaine, Frikakidz TV, ambitionne de faire comme « Walt Disney ». Avec une programmation disponible via le numérique et principalement sur « YouTube ». La chaîne web se veut le promoteur des valeurs africaines via le numérique. Avec un monde qui se digitalise jour après jour, Frikakidz TV propose aux plus petits d'apprendre plus sur leur identité culturelle. Cette chaîne éducative traite donc des sujets courants des sociétés africaines, avec pour vocation, un meilleur

apprentissage de nos moeurs. « Frikakidz TV est une plateforme qui met en avant les cultures, les langues, la géographie, les super-héros, l'histoire africaine. En outre, c'est une chaîne éducative dans une approche ludique qui traite des sujets de la vie courante, des sujets d'actualité, tout en faisant la promotion des valeurs africaines à travers des longs et courts métrages d'animation », précise Cindy Eboko dans un entretien. D'après la Camerounaise Ornella Cindy Eboko, l'objectif de la chaîne « Frikakidz Tv » est de pouvoir répondre à un

manque. « Le manque de personnages héroïques aux cheveux crépus et à la peau foncée. Vous savez, l'enfant a la capacité d'absorber beaucoup d'informations à travers les dessins animés. Inconsciemment, il s'identifie aux personnages qu'il voit ou qu'il manipule. Ce qui peut très vite créer des complexes et une perte de confiance en soi. Surtout, s'il ne se sent ni assez, ni bien représenté », explicite Ornella Cindy Eboko, la promotrice de Frikakidz TV. Par ailleurs, le contenu de la chaîne inclut pour l'instant des thèmes



Ornella Cindy Eboko

comme l'origine des couleurs de nos drapeaux, la symbolique des plus importants monuments africains et le respect de nos différences. Jeune maman dans la vingtaine, Ornella Cindy

Eboko est d'origine camerounaise. Diplômée en économie des affaires, elle a entrepris de développer sa passion pour les dessins animés à travers Frikakidz TV.

Nadia Edodji

Théâtre / Alô lele

Une innovation théâtrale en mouvement au Togo

Le spectacle de théâtre « Alô lele » (le mariage) initié par l'association culturelle « Clinik'Art » continue son bonhomme de chemin. « Alô lele » est un spectacle de théâtre en Ewe (langue togolaise) d'après « Une demande en mariage » du Russe Anton Tchekhov. La pièce est mise en scène par le jeune comédien Marlène Douty.

Ce spectacle « Alô lele » se joue grâce aux commandes de tout citoyen désireux de voir la représentation de cette pièce dans son quartier. Depuis le début de cette aventure de « Clinik'Art » avec la représentation de la pièce « Alô lele », de nombreux acteurs culturels comme Théo Ananissoh, Kangni Alem ou encore Mawu Heka passent leur commande.

« Aux grands maux les grands remèdes », dit-on. L'association « Clinik'Art » rapproche le théâtre du public togolais. D'accès libre et gratuit aux spectacles sous réserve du port de masque, le spectacle de théâtre « Alô lele ». « Alô lele » a été joué dans plusieurs localités à Lomé et ses périphériques. Une demande en mariage est une pièce de théâtre

d'Anton Tchekhov dont le sujet est l'impossibilité de se maîtriser. Le prétendant, la jeune fille et son père sont des querelleurs invétérés. Cette pièce se situe dans la meilleure tradition des pièces en un acte. Elle a été publiée en novembre 1888 et jouée pour la première fois à Saint-Petersbourg le 12 avril 1889.

Nadia E.



L'affiche du spectacle de « Alô lele »

LIRE

« Dracula » de Bram Stoker. Ed Beq. Pp 43-45

« Nous continuâmes notre voyage qui me paraissait ne jamais devoir finir. Le soleil, derrière nous, descendait de plus en plus sur l'horizon, et les ombres du soir, peu à peu, nous entourèrent. Cette sensation d'obscurité était d'autant plus nette que, tout en haut, les sommets neigeux retenaient encore la clarté du soleil et brillaient d'une délicate lumière rose. De temps à autre nous dépassions des Tchèques et des Slovaques, vêtus de leurs fameux costumes nationaux, et je fis une pénible remarque : la plupart étaient goitreux.

Des croix s'élevaient au bord de la route et, chaque fois que nous passions devant l'une d'elles, tous les occupants de la diligence se signaient. Nous vîmes aussi des paysans ou des paysannes à genoux devant des chapelles : ils ne tournaient même pas la tête en entendant approcher la voiture : ils étaient tout à leurs dévotions et n'avaient plus, eût-on dit, ni yeux ni oreilles pour le monde extérieur. Presque tout était nouveau pour moi : les meules de foin dressées jusque dans les arbres, les nombreux saules pleureurs avec leurs branches qui brillaient comme de l'argent à travers le vert délicat des feuilles...

Parfois nous rencontrions une charrette de paysan, longue et sinieuse comme un serpent, sans doute pour épouser les accidents de la route. Des hommes s'y étaient installés qui rentraient chez eux les Tchèques étaient couverts de peaux de mouton blanches, les Slovaques de peaux de mouton teintes, ces derniers portant de longues haches comme si c'eût été des lances. La nuit s'annonçait froide, et l'obscurité semblait plonger dans une brume épaisse chènes, hêtres et sapins tandis que, dans la vallée au-dessous de nous qui maintenant montions vers le col de Borgo, les sapins noirs se

détachaient sur un fond de neige récemment tombée. Parfois, quand la route traversait une sapinière qui semblait se refermer sur nous, de gros paquets de brouillard nous cachaient même les arbres, et c'était pour l'imagination quelque chose d'effrayant ; je me laissais de nouveau gagner par l'épouvante que j'avais déjà éprouvée à la fin de l'après-midi : dans les Carpates, le soleil couchant donne aisément des formes fantastiques aux nuages qui roulent au creux des vallées. Les collines étaient parfois si escarpées que, malgré la hâte qui animait notre conducteur, les chevaux étaient obligés de ralentir

le pas. Je manifestais le désir de descendre et de marcher à côté de la voiture, comme, en pareil cas, c'est la coutume dans notre pays, mais le cocher s'y opposa fermement. Non, non, me dit-il, ici il ne faut pas faire à pied même un bout de la route... Les chiens sont bien trop dangereux ! Et il ajouta ce qu'il considérait évidemment comme une sombre plaisanterie, car il consulta du regard tous les voyageurs l'un après l'autre, pour s'assurer sans doute de leur sourire approbateur : Croyez-moi, vous en aurez eu suffisamment, de tout ceci, quand vous irez au lit, ce soir »

①

③

②

«Gros bras»

La police nationale décide de s'occuper enfin du phénomène

Le phénomène des « gros bras » a souvent été indexé par les Togolais en général et les médias en particulier, surtout en matière de règlement de litiges fonciers. Il semble que ces messieurs fassent régner leur loi sans que personne ne puisse les inquiéter. Mais, la police nationale togolaise annonce qu'elle s'attaquera désormais au phénomène. Il n'est pas trop tard en tout cas.



La bande de malfaiteurs

Selon le récit publié communication de la police par le service de nationale togolaise, la police

a envoyé des éléments accompagner un plaignant qui avait peur d'aller seul remettre une convocation à quelqu'un. Arrivés sur les lieux, ceux-ci ont été séquestrés et violentés par des individus qui se font appeler « gros bras ». Les policiers pourtant en difficulté n'ont pas fait usage de leurs armes et ont toutefois réussi à alerter la base.

Les renforts ont permis l'interpellation de huit personnes. Ceux-ci affirment être au service

d'un certain Prosper qui les rémunère avec un lot de terrain après six mois de travail. Ce dernier n'est pas propriétaire, mais accapare par la force, les terrains d'honnêtes citoyens. Les « gros bras » ont l'habitude de mettre leurs forces au service de certaines personnes en cas de litiges fonciers. Ils renvoient l'autre partie du terrain au profit de la partie qui les a sollicités. C'est donc finalement la loi du plus fort qui prévaut au détriment de la justice. Il était vraiment temps qu'une guerre soit ouverte contre ces individus. Mais une question se pose : si des policiers n'avaient pas été séquestrés et violentés, la police aurait-elle décidé de

s'attaquer au phénomène ? Rappelons que ce phénomène est en cours depuis des années. Il y a sûrement d'autres bandes qui opèrent impunément sur le territoire. Ceux qui viennent d'être arrêtés seront présentés au procureur de la République pour entrave au bon fonctionnement de la justice, outrage à agents et violence volontaire.

« La police rappelle à ces individus que force doit rester à la loi. Aucun individu soi-disant « gros bras », ne doit s'interposer dans l'exécution d'une décision de justice ou à l'exécution des missions des forces de l'ordre ».

Edem

3è édition des Rencontres du marché des Titres publics

Le Togo était à l'honneur le vendredi, jour 3 de l'évènement

Suite de la page 5

...l'édition 2021 a certes modifié les habitudes de l'évènement, mais cela n'a pas vraiment changé les protocoles de ces Rencontres et son caractère solennel. L'évènement a en effet été ouvert par le directeur de l'AUT, M. Adrien Diouf qui a prononcé un discours. Dès l'entame de ses propos, M. Diouf a formulé des vœux de santé aux divers participants et les a invités à réfléchir ensemble à la relance des économies des pays de la sous-région qui font face aux corolaires économiques de la crise pandémique à coronavirus.

« Cet évènement se veut une opportunité de regarder l'avenir en face et donc de dresser les perspectives et faire un état des lieux du marché de la dette souveraine post Covid-19. Les impacts de la Covid-19 sur les économies de la zone Uemoa notamment à travers ses conséquences sanitaires et les mesures adoptées par nos Etats pour y faire face, de même que le ralentissement de l'activité économique et la dépendance de l'économie de la zone au commerce international, constituent des facteurs de vulnérabilités susceptibles de fragiliser les perspectives de croissance à court et moyen termes », a déclaré Adrien Diouf.

« Ces questions seront traitées lors des focus pays qui permettront aux Etats émetteurs de la zone Uemoa de présenter leurs projets de développement économique et leurs stratégies de financement ainsi que leurs différents programmes d'émission de titres publics sur le marché par adjudication pour l'année 2021. Mais

aussi leur plan de relance d'une économie post-Covid-19...Nos trois jours de discussions sont un premier pas vers une préparation de celui-ci et une opportunité pour échanger sur notre contribution à cette relance », a-t-il ajouté.

Le Togo à l'honneur

Le vendredi 22 janvier, jour 3 des Rencontres, le Togo et le Sénégal étaient les pays à l'honneur. Les représentants de ces deux pays ont fait des présentations relatives au thème « Accroître l'attractivité du secteur privé : défi et perspectives. »

Les responsables du Trésor et de la comptabilité publique du Togo ont présenté les diverses réformes mises en œuvre par le Togo pour améliorer son climat des affaires et son récent classement dans le rapport Doing Business comme l'un des pays les plus réformateurs au monde ...

Quelques avancées majeures enregistrées par l'AUT l'année dernière

- La mise en œuvre effective de l'accès des SGI à la plateforme SAGETIL avec à ce jour 15 SGI sur 30 qui sont engagées dans la procédure d'accès à la plateforme;
- Le lancement des travaux de réforme de la réglementation sur les TCNs ;
- La finalisation de la notation sur une échelle sous régionale de l'ensemble de nos émetteurs souverains et ;
- La dynamisation du marché secondaire avec un volume des transactions qui est passé en 2020 à 2 506,90 Milliards de F CFA contre 1 464,76 Milliards de F CFA en 2019.

R. Zakari

Secteur de l'éducation

Qu'est-ce qui explique la naissance d'un nouveau syndicat ?

Depuis quelques jours, l'on assiste à un bras de fer juridique entre le professeur Dodzi Komla Kokoroko, ministre togolais des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat et le Syndicat des enseignants du Togo (SET), créé il y a peu par certains enseignants. Au-delà de tout le débat houleux qui est actuellement en cours, une question taraude les esprits : qu'est-ce qui explique la naissance d'un nouveau syndicat ?



Professeur Dodzi Komla Kokoroko

Certains diront sans réfléchir que c'est parce que les enseignants ne sont pas satisfaits de leurs conditions de vie et de travail. Il est vrai que sur ce plan, les acteurs de l'éducation de notre pays ont encore d'importants motifs de plainte. Certaines revendications attendent toujours de trouver solution. Mais, lors de la rentrée scolaire dernière, l'on a cru comprendre que les acteurs étaient prêts à s'entendre sur un minimum d'avancées connues ces dernières années pour ne pas pénaliser nos jeunes frères et sœurs élèves. Même la Synergie des travailleurs du Togo (STT) dirigée par Nadou Lawson et la Coordination des syndicats des enseignants du Togo (CSET), par Atsou Atcha qui avaient l'habitude à chaque rentrée scolaire de tourmenter les ministres successifs en charge de l'éducation, ont plutôt fait profil bas cette année. D'ailleurs, que disent ces responsables des principaux syndicats qui sont toujours en discussion avec le gouvernement, à propos de la naissance de ce

syndicat ? Est-ce une dissidence ? Si oui, comment l'expliquent-ils ?

Le professeur Dodzi Kokoroko de son côté se bat pour empêcher que cette crise ne prenne de l'ampleur. Aux dernières informations, il aurait demandé que l'on lui fasse parvenir la liste des grévistes. Pourquoi faire ? se demandent certains. Le ministre en charge de l'Education et son collègue de l'Administration territoriale avaient déjà déclaré illégales les activités de ce nouveau syndicat.

L'on a même enregistré des arrestations condamnées par la STT et d'autres organisations. Certains parmi eux auraient été relâchés. Mais, la situation reste problématique. Dans une lettre datée du 22 janvier 2021 et adressée aux directeurs régionaux de l'éducation, aux chefs d'inspections, aux conseillers pédagogiques et aux chefs d'établissements scolaires, le professeur Kokoroko voudrait que l'on s'assure du bon déroulement des activités scolaires.

Dadzie



Prêts pour vous offrir le meilleur
de la Banque en 2021

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



La Banque Autrement
<http://la Banque Autrement.com>

